

662. 'Yād Ibn Himār (DAS) rapporte: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDI) dire: «Les gens du Paradis sont trois:

1. Un détenteur d'autorité juste et que Dieu a mis sur la bonne voie.
2. Un homme clément et au cœur sensible vis-à-vis de tout proche et de tout Musulman.
3. Un homme chaste et scrupuleux, redoublant de chasteté et de scrupule et ayant une famille à sa charge». (Rapporté par Moslem)

**80 – Le devoir d'obéir à ceux qui détiennent l'autorité
dans tout ce qui n'est pas désobéissance à Dieu.
L'interdiction, par contre, de leur obéir dans toute
désobéissance à Dieu**

Dieu le Très-Haut a dit:

1. *Chapitre 4 – verset 59*: «O vous qui avez cru! Obéissez à Dieu, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir».

Commentaire

Dans ce verset se trouve précisé le critère du pouvoir. On doit obéir à Dieu et obéir au Messager. Ce mot «obéir» n'est pas répété avec «ceux qui détiennent le pouvoir» et cela veut dire qu'ils ne font qu'exercer le pouvoir de Dieu et du Messager, c'est-à-dire appliquer le Coran et la tradition du Prophète ou Sunna.

On précise d'autre part «ceux d'entre vous qui détiennent le pouvoir». Cela veut dire qu'on ne leur doit obéissance que s'ils ne sortent pas eux-mêmes de la communauté islamique ou «Umma». S'ils désobéissent d'une façon flagrante et répétée au Coran et à la Sunna, ils sortent automatiquement de la Umma.

Pour ce qui est des Hadiths:

663. Selon Ibn 'Omar (DAS), le Prophète (BSDI) a dit: «Le Musulman est tenu d'écouter et d'obéir dans ce qu'il aime et dans ce qu'il déteste sauf quand on lui ordonne de désobéir à Dieu. Quand on lui ordonne de désobéir à Dieu, il ne doit ni écouter, ni obéir». (URA)

664. Il a encore dit: «Quand nous faisons acte d'allégeance au Messager de Dieu (BSDI) nous engageant à écouter et à obéir, il ajoutait toujours: «Dans la mesure de vos moyens». (URA)

665. Il a dit encore: «J'ai entendu le Messager de Dieu (BSDI) dire: «Celui qui rompt son acte d'allégeance trouvera Dieu le jour de la résurrection alors qu'il n'a aucun argument en sa faveur. Celui qui meurt sans s'être jamais lié par un acte d'allégeance (au chef légitime de la nation) meurt d'une mort païenne».

666. Selon Anas (DAS), le Messager de Dieu (BSDI) a dit: «Ecoutez et obéissez même si on nomme à votre commandement un esclave abyssin dont la tête ressemble à un raisin sec». (Rapporté par Al Boukhāri)